



**Écoutes et Flûtes**

Association loi 1901

**L'EJB JAZZ BAND  
SESSION 2021 - 2022**

## FICHE D'INSCRIPTION

**REPETITIONS les mardis de 19h à 21h (présence souhaitée à 18h45)  
Au Studio Mains d'Oeuvre, 1 rue Charles Garnier, 93400 Saint Ouen  
(M° Garibaldi L13 M° Mairie de Saint-Ouen L14)**

Formulaire d'inscription à nous retourner, pages 1 et 2, accompagné de votre règlement à l'ordre de Association Écoutes et Flûtes à l'adresse suivante :

**Association Ecoutes et Flûtes - 26, rue de Bruxelles - 75009 Paris**

**À remplir en caractères d'imprimerie**

Nom (Mme /M.) : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... C.P. : .....

Téléphone : ..... Téléphone portable : .....

Adresse e-mail : ..... Date de naissance : .....

Adhésion annuelle 2020/2021 Écoutes et Flûtes	30,00 €
<b>Inscription pour l'ensemble de la session octobre 2020 / juin 2021</b>	<b>281,00 €</b>
<b>Si vous participez déjà à un autre ensemble Ecoutes et Flûtes 2020/2021</b>	<b>225,00 €</b>
<b>TOTAL à calculer</b>	

<b>ENSEMBLE l'EJB dirigé par Richard Silbermann</b>			
<b>Répétitions les mardis de 19h à 21h - Présence souhaitée à 18h45</b>			
<b>2021</b>		<b>2021</b>	
Septembre	21, 28	Janvier	4, 11, 18, 25
Octobre	5, 12, 19	Février	1, 8, 15
Novembre	16, 23, 30	Mars	8, 15, 22
Décembre	7, 14	Avril	5, 12 19
		Mai	10, 17
		Juin	7, 14

Sous réserve de modifications du calendrier scolaire, tous les mardis sauf vacances scolaires  
Engagement pour 27 répétitions, un objectif de 3 concerts

**Niveau instrumental et pratique de la musique**

Association Écoutes et Flûtes - 26 rue de Bruxelles - 75009 PARIS - [www.ecoutesetflutes.net](http://www.ecoutesetflutes.net)

Téléphone : 01 42 85 54 02 - adresse e-mail : [comm@ecoutesetflutes.net](mailto:comm@ecoutesetflutes.net)

**Il pourra être demandé à chaque nouveau participant/e un enregistrement à réaliser à partir d'une partition qui sera fournie.**

Votre niveau instrumental :

.....  
.....  
.....  
.....

Votre expérience musicale en ensemble, classique, jazz :

.....  
.....  
.....  
.....

Vos commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription page 3.

**Droit à l'image Écoutes et Flûtes** (cochez votre choix)

<b>J'autorise</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Je n'autorise pas</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

L'association Écoutes et Flûtes à me photographier et utiliser mon image pour ses documents, site internet et documents papier.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association Écoutes et Flûtes à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de ses ateliers, répétitions et stages et ce sans limitation de durée pour tous les documents de l'association.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement, elles ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Fait à ..... le ...../...../..... Signature : .....

Précédée de la mention : *lu et approuvé*

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

### Effectuez votre inscription en ligne **ADRESSE** et effectuez un virement bancaire

Vous ne disposez pas d'un accès sécurisé, renvoyez la fiche d'inscription complétée et signée par courrier avec un ou trois chèques du montant total pour l'année 2020/2021.

Il est possible de poser une option par téléphone valable 3 jours.

### A RECEPTION DE VOTRE INSCRIPTION

L'inscription ne sera définitive qu'une fois votre inscription enregistrée en ligne et votre virement effectué ou à réception de votre fiche d'inscription accompagnée de votre règlement.

Nous vous adresserons alors une facture acquittée qui validera votre inscription.

Le forfait comprend : l'adhésion annuelle à l'association Ecoutes et Flûtes et la participation aux séances de répétitions annoncées.

### ENCAISSEMENT DES RÈGLEMENTS

La totalité de vos règlements doivent nous être parvenus au moins dix jours avant la date de la première séance.

Les participants n'ayant pas réglé le solde de la totalité à la date indiquée pourront s'en voir refuser l'accès.

**Il vous est possible de régler selon la modalité qui vous convient à savoir**

- **Régler en 1 fois la totalité par virement bancaire**

**Domiciliation** CCM PARIS 15 CHAMP DE MARS

**Code Banque** 10278    **Code Guichet** 06037

**Numéro de Compte** 00020869101    **Clé RIB** 97

**IBAN** (Identifiant International) FR76 1027 8060 3700 0208 6910 197    **Code BIC**

CMIFR2A

- **Régler en 1 fois la totalité par chèque bancaire**

À nous adresser par courrier accompagné de votre fiche d'inscription

- **Régler en trois fois**

Un premier règlement du montant de l'adhésion annuelle soit 30.00 € + le tiers du montant des répétitions soit 30 + 94 = 124 €

Deux règlements de 94 € et 93€,

Un virement bancaire et trois chèques, le deuxième règlement sera encaissé fin janvier 2022, le troisième fin avril 2022.

### ANNULATIONS :

#### De votre fait :

Vous devrez impérativement nous prévenir par téléphone ou par e-mail de votre absence, et ce, dans les meilleurs délais.

Écoutes et Flûtes conservera une partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation :

Plus de 10 jours avant la première répétition, remboursement de la totalité des répétitions moins 30,00 €.

Entre 9 et 6 jours avant la première répétition : remboursement de la moitié des répétitions soit 140.50 €.

Dans les 5 derniers jours ou si absence aux répétitions sans annulation préalable : la totalité du montant des répétitions sera conservée.

Sauf en cas de force majeure, aucun remboursement du reste des répétitions ne sera accordé en cas d'abandon.

**En aucun cas il ne sera possible d'être remboursé de l'adhésion annuelle.**

#### Du fait d'Écoutes et Flûtes :

Écoutes et Flûtes se réserve le droit d'annuler les répétitions si le nombre d'inscrits est inférieur à 8 participants, et ce, 10 jours avant la date de la première répétition de la session.

Nous vous proposerons alors un report sur d'autres dates que vous serez libres de refuser.

Dans ce cas Écoutes et Flûtes vous remboursera l'intégralité des sommes versées sans autre indemnité.

En cas de reprise de la pandémie de Covid 19, l'association s'engage à rembourser l'intégralité des répétitions non honorées, dans le cas où des dispositions gouvernementales nous imposeraient des mesures sanitaires ne pouvant nous permettre de nous réunir pour nos répétitions dans les lieux habituellement prévus.